

## **Assuris simplifie l'information de son site Web sur la protection des prestations d'assurance vie des consommateurs**

**Toronto (Ontario), le 10 octobre 2007** – Assuris lançait aujourd'hui une nouvelle version de son site Web, qui explique aux consommateurs, en termes simples, la façon dont elle protège les titulaires canadiens de polices d'assurance vie contre la perte éventuelle de leurs prestations en cas de faillite de l'une de ses sociétés membres.

« Le site Web a été changé dans le cadre d'un effort continu pour mieux satisfaire aux besoins d'information de nos publiques cibles, » a déclaré Gordon Dunning, président et chef de la direction d'Assuris. « Les consommateurs et les professionnels de l'industrie pourront naviguer plus facilement sur le site à la recherche des renseignements dont ils ont besoin. De plus, les termes utilisés concordent davantage avec ceux que les consommateurs ont l'habitude d'entendre lorsqu'ils traitent avec leur conseiller financier et avec nos sociétés membres. »

L'adresse du site Web d'Assuris est la suivante : [www.assuris.ca](http://www.assuris.ca).

Assuris est une société à but non lucratif, financée par l'industrie de l'assurance vie. Fondée en 1990, Assuris a démontré sa capacité de travailler à la protection des assurés et à la limitation des pertes. Jusqu'à aujourd'hui, Assuris a protégé les intérêts de quelque trois millions de Canadiens dans trois cas d'insolvabilité.

Toutes les compagnies d'assurance vie autorisées à faire souscrire des polices d'assurance au Canada sont tenues par les autorités de contrôle fédérales, provinciales et territoriales, de devenir membres d'Assuris. Vous trouverez la liste des sociétés membres d'Assuris sur le site [www.assuris.ca](http://www.assuris.ca).